

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 30 décembre 2019 portant désignation du responsable de la première section du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment ses articles 1^{er}-II et 4 ;
Vu l'arrêté du 29 octobre 2018 portant nomination de M. Simon BARRY dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 portant organisation des sections du contrôle général économique et financier ;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Simon BARRY, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné comme responsable de la première section du contrôle général économique et financier, qui traite des sujets relatifs à la gestion et à la performance des organismes publics, à compter du 2 janvier 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 30 décembre 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVILLE